## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 19/10/2011

Réception par le Prefet : 19/10/2011

Publication: 25/10/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2011-10-8-2

Séance du mardi 18 octobre 2011



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES : COLLÈGE DE L'ILL - ILLFURTH

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article R216-15 du Code de l'Education relatif à l'attribution des logements dans les établissements publics locaux d'enseignement, par conventions d'occupation précaire,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 30 octobre 1998 approuvant le modèle de convention d'occupation précaire,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le Président du Conseil Général à signer une convention d'occupation précaire d'un logement dans le collège de l'ILL à ILLFURTH au bénéfice de Monsieur Stephan CAMMARATA, conformément aux indications du rapport.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté